

CONTRAT DE PLAN ETAT-REGION 2015-2020

Avenant n° 4

A V I S



14 Mars 2018

Rapporteur

Jacques CABUZEL

Président de la Commission Finances et Fonctionnement

Assisté de Christiane GAU

Cet avis a été adopté à l'unanimité des 118 conseillers présents

dans le cadre d'une saisine obligatoire

1. Eléments de contexte

Un avenant n°4 au CPER est soumis à l'approbation du Conseil régional. Cet avenant concerne des évolutions relatives à deux opérations du volet immobilier de l'axe « enseignement supérieur, recherche, innovation », sans modification des montants contractualisés.

Ainsi, il est exposé :

- que le volet immobilier de l'opération Campus Santé Vieillessement Cancer (CSVC) à Nice doit être ajourné pour des questions foncières
- que l'opération Institut Méditerranéen du Risque, de l'Environnement et du Développement Durable (IMREDD) a un coût supérieur au prévisionnel.
- qu'il est donc proposé que les crédits affectés par l'Etat et la Région à l'opération Campus santé vieillissement cancer soient transférés sur l'opération Institut méditerranéen du risque, de l'environnement et du Développement Durable.

2. Préambule

La nouvelle mandature du CESER a exprimé auprès de l'Exécutif régional son souhait d'un changement dans les modes de travail et de collaboration entre les deux assemblées. Ainsi, lorsque l'avis du CESER est sollicité, des éléments documentés doivent lui être communiqués pour nourrir sa réflexion et lui permettre d'exprimer un avis circonstancié. Dans le cas contraire, il s'agirait d'un simple enregistrement, ce qui ne correspond pas à la mission du CESER.

3. Avis du CESER

Le CESER comprend qu'il puisse y avoir des changements en cours d'exécution du Contrat de Plan, ainsi que des réaffectations de lignes de crédits pour optimiser les fonds prévus, mais il aurait souhaité que ces décisions soient accompagnées d'un argumentaire éclairant les choix opérés. Ainsi, les éléments relatifs à la problématique foncière empêchant la réalisation du projet Campus Santé Vieillessement Cancer auraient dû à minima être fournis, ainsi que les pistes éventuellement envisagées pour trouver une solution.

Le CESER constate un déplacement conséquent de budget, de 3 M€ (1M€ Etat et 2 M€ Région) en direction du projet « Institut Méditerranéen du Risque, de l'Environnement et du Développement Durable (IMREDD) », en raison du dépassement de l'enveloppe prévisionnelle

Bien que cet avenant ne modifie pas les montants contractualisés, le CESER relève néanmoins que le projet du Campus Santé Vieillessement Cancer « reste prioritaire » et « sera réexaminé ultérieurement », il nécessitera donc un financement, non fléché à ce jour.

En l'état, le CESER ne peut exprimer un avis sur cet avenant n°4, il se borne donc à prendre acte.

Explication de vote

3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Serge DAVIN

Intervention de Serge DAVIN au nom des 3^{ème} et 4^{ème} Collèges

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges rejoignent les observations exposées dans l'avis sur l'avenant n° 4 au Contrat de Plan Etat-Région.

Ils approuvent particulièrement le texte du « Préambule » sur la nécessité pour que le CESER puisse valablement donner un avis motivé, que des éléments documentés lui soient communiqués dans des délais compatibles avec un travail sérieux, appelé de ses vœux tant par l'Exécutif régional que par la nouvelle gouvernance de notre assemblée.

Il s'agit de mettre les actes en conformité avec les intentions clairement exprimées. Sur le fond, et faute d'éléments précis pouvant permettre d'exprimer un avis argumenté, étayé et réfléchi, nos Collèges ne peuvent que prendre acte.

Les 3^{ème} et 4^{ème} Collèges voteront l'avis proposé.



27, Place Jules Guesde - CS 80255 - 13235 Marseille Cedex 02
Téléphone : 04 91 57 53 00

e.mail : ceser@regionpaca.fr
Site web: www.ceserpaca.fr
Site Newsletter : ceser@regionpaca.com